

COMPTE-RENDU Du CONSEIL MUNICIPAL
de SAINT PEVER
Du VENDREDI 08 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean JOURDEN, Maire.

Présents : Messieurs Jean JOURDEN, Guy MOISAN (arrivé à 21h30), Pascal MARTIN, Guillaume THORAVAL, Pascal BOULVARD et Mesdames Pascale LE YAN, Josiane LE GUENNIU, Hélène ALLAINGUILLAUME,

Absents : Monsieur Stéphane JOUAN (procuration à Jean JOURDEN) et Mesdames Gaëlle MENOUE et Françoise KERYER.

Convocation : 01/03/2019

Ordre du jour :

1. Préparation du budget primitif 2019
2. Vote des subventions aux associations
3. Point sur le PLUiH
4. Validation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du Leff Armor Communauté
5. Questions diverses

Le quorum étant atteint, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Mme Pascale LE YAN propose sa candidature,

A l'unanimité, Mme Pascale LE YAN est nommée par le conseil secrétaire de séance.

Objet : Compte rendu des délibérations du Conseil Municipal du 07-02-2019

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le compte rendu des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 07 février 2019 dont une ampliation a été adressée à chaque conseiller municipal.

Le conseil à l'unanimité, approuve le compte-rendu des délibérations de la séance du 07 février 2019.

01-08-03-2019-Préparation du budget primitif 2019

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée un document de travail concernant le budget primitif 2019. Il souhaite l'avis de tous les conseillers avant de présenter le BP 2019 au trésorier principal de Guingamp.

BUDGET 2019 - VUE D'ENSEMBLE

document de travail version du
22/02/2019

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
CHAPITRE	MONTANT	CHAPITRE	MONTANT
011-charges à caractère général	106 500.00 €	70-produits des services	19 200.00 €
012-charges de personnel	129 200.00 €	73-impôts et taxes	132 000.00 €
65-autres charges de gestion courante	31 300.00 €	74-dotations et subventions	121 100.00 €
66-charges financières	5 500.00 €	75-autres produits de gestion courante	7 000.00 €
67-charges exceptionnelles	500.00 €	76-produits financiers	- €
014-atténuations de produits	16 500.00 €	77-produits exceptionnels	- €
042 (6811)-opération d'ordre	11 119.64 €	013-atténuation de charges	- €
023-virement à la section d'investissement	68 996.17 €	opération d'ordre	- €
TOTAL	369 615.81 €	002-résultat de fonctionnement reporté	90 315.81 €
		TOTAL	369 615.81 €

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
CHAPITRE	MONTANT	CHAPITRE	MONTANT
16-emprunts	23 000.00 €	021-virement à la section de fonctionnement	68 996.17 €
20-immobilisations incorporelles	7 650.00 €	10 (1068)-excédents de fonctionnement capitalisés	54 600.81 €
21-immobilisations corporelles	44 947.13 €	10-dotations	5 594.83 €
22-Immobilisations reçues en affectation	8 218.10 €	13-subventions d'investissement	20 407.69 €
23-immobilisations en cours	22 303.10 €	16-emprunts	- €
Reste à réaliser 21-23	70 535.83 €	Reste à réaliser 13-16	- €
opération d'ordre	- €	001-solde d'exécution de la section d'investissement reporté	15 935.02 €
001-solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	040 (28041511) opération d'ordre	11 119.64 €
TOTAL	176 654.16 €	TOTAL	176 654.16 €

Après concertation sur la préparation du Budget Primitif 2019, le conseil municipal informe que le document de travail peut être présenté au Trésorier et ajoute à titre informatif qu'il n'y aura pas d'augmentation d'impôt pour la deuxième année consécutive.

02-08-03-2019-Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu plusieurs demandes de subvention ;

Association	Ville	Montant accordé en 2018	Montant accordé en 2019
Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)	PLOUFRAGAN		50.00 €
Maison Familiale Rurale (MFR)	LOUDEAC CEDEX		50.00 €
Protection Civile (ADPC22)	SAINT-BRIEUC	20.00 €	40.00 €
Association Prévention Routière	PLERIN	30.00 €	30.00 €
La Croix Rouge Français des Côtes d'Armor	SAINT-BRIEUC CEDEX 2	20.00 €	20.00 €
Centre d'Aide Alimentaire	GUINGAMP	112.00 €	121.00 €
Les Restaurants du Cœur	SAINT-BRIEUC	40.00 €	40.00 €
Leucémie Espoir 22	PLEDRAN	40.00 €	40.00 €
La Ligue Contre le Cancer	TREGUEUX	40.00 €	40.00 €
La Pierre Le Bigaut Mucoviscidose	CALLAC	60.00 €	60.00 €
Association des Diabétiques (AFD22)	SAINT-BRIEUC	20.00 €	20.00 €
Comice de Plouagat	PLOUAGAT	130.00 €	130.00 €
ADMR DU LEFF	PLOUAGAT	40.00 €	40.00 €
Amicale Laïque	SAINT-PEVER	1 500.00 €	1 500.00 €
Association de Chasse	SAINT-PEVER	300.00 €	300.00 €
Trieux Football Club	SAINT-PEVER	400.00 €	450.00 €
Club d'Avaugour	SAINT-PEVER	150.00 €	150.00 €
Association Chapelle de Restudo	SAINT-PEVER	150.00 €	150.00 €
Association des Anciens Combattants (AFN)	SAINT-PEVER	50.00 €	50.00 €
Association Chapelle d'Avaugour	SAINT-PEVER	150.00 €	150.00 €
TOTAL		3 252.00 €	3431.00 €

Après étude de chaque dossier de demande de subvention, le Conseil Municipal à l'unanimité ;

VALIDE le tableau d'attribution des subventions aux associations pour un montant total de 3431.00 euros.

DIT que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2019 en dépenses de fonctionnement au compte 6574.

03-08-03-2019-Point sur le PLUiH

Mme Pascal LE YAN, adjointe au maire, informe l'assemblée qu'elle s'est rendue à la réunion du 28 février organisée par le Leff Armor Communauté sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. L'ordre du jour était de faire le point sur les questionnements des élus vis-à-vis de la démarche du PLUiH.

Voici les principaux points abordés :

- Les Maires ont demandé de prendre en compte chaque spécificité de leur commune pour l'élaboration du PLUiH.
- Les Maires souhaitent que le document d'urbanisme soit révisable tous les 6 ans.
- Beaucoup de communes souhaitent que la constructibilité des hameaux de 15 habitations soit envisagée.

- Le comité de pilotage sera remplacé par le comité des Maires.

En conclusion, les Maires ont pu poser toutes leurs questions au Bureau d'Etude ATOPIA en charge du projet et exprimer toutes leurs remarques. Les communes qui ne sont ni « pôle » ni « bourg de service » s'inquiètent pour le nombre de m² à construire et pour leur avenir. D'autres réunions seront prévues prochainement afin d'avancer sur l'élaboration du PLUiH.

04-08-03-2019-Validation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLET)

Monsieur Le Maire fait lecture à l'assemblée du rapport de la Commission Locale d'Evaluation Transférées du 29 janvier 2019.

L'ordre du jour était l'évaluation financière et la validation des charges transférées dans le cadre de l'adoption des statuts communautaires (participation contingent Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), harmonisation des subventions « sport et culture », cotisation Adhésion aux Droits des Sols (ADS)/service commun).

Le rapport doit être approuvé par délibération.

Le Conseil Municipal souhaite obtenir plus d'information de la part de Leff Armor Communauté notamment sur les chiffres inscrits dans la synthèse et reporte la validation du Procès-Verbal de la CLET en date du 29 janvier 2019.

Questions diverses

Achat de petits équipements pour la garderie

Mme Pascale LE YAN, adjointe au Maire relate les besoins des employés en ce qui concerne l'achat de petits matériels (jeux de société, jeux éducatif, ...) pour renouveler les activités à la garderie. Les élus accordent une enveloppe de 70 euros.

Remplacement provisoire pour le service à la cantine

Mme Pascale LE YAN informe qu'un employé, qui s'occupe du service de cantine, sera en arrêt de travail pendant plusieurs semaines. Mme LE YAN se propose pour faire le service le lundi et le vendredi en dépannage mais qu'il faudra trouver une solution durable par la suite.

Rénovation des logements communaux

Mme Josiane le GUENNIUO explique au Conseil Municipal que le partenariat « service rénovation des logements communaux » entre le Leff Armor Communauté (LAC) et le service Emploi et insertion sera mis en place entre le 14 et le 20 mars. Il faut émettre une demande écrite au Leff Armor Communauté. 80% des frais pourraient être financés par le LAC, il resterait une part de 20% à financer par la mairie. Cependant, il faut que cela reste des travaux de petites envergures. De plus, les agents d'Emploi et insertion vont être sollicités sur des travaux d'Espaces Verts. Il sera donc difficile d'entamer les travaux dans les logements communaux rapidement.

Sachant qu'il y a un caractère urgent à rénover les logements communaux pour une question économique, les élus souhaitent qu'un professionnel indépendant s'occupe du logement situé au 3 route d'Avaugour.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits.

Fin de séance à 00h40

Vu pour être affiché à la Mairie le 15/03/2019

A SAINT PEVER, Le 08/03/2019

Jean JOURDEN	Guy MOISAN	Pascal MARTIN
Pascale LE YAN	Josiane LE GUENNIUO	Guillaume THORAVAL
Hélène ALLAINGUILLAUME	Gaëlle MENOUE	Stéphane JOUAN
	Absente	Absent (donne procuration à Jean JOURDEN)
Pascal BOULVARD	Françoise KERYER	
	Absente	